

RÈGLEMENTS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

RÈGLEMENT NUMÉRO 828-48

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 828 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2021 EN Y REMPLAÇANT L'ANNEXE « A » ET EN MODIFIANT L'APPLICATION DES INTÉRÊTS

CONSIDÉRANT QU'un avis de présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de Règlement numéro 828-48 lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 janvier 2021;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe « A », intitulée : « Règlement numéro 828-47 - Tarification 2020 », datée du 14 décembre 2020, est remplacée par l'annexe « A », intitulée : « Règlement numéro 828-48 – Tarification 2021 », datée du 11 janvier 2021, jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.
2. L'article 2 du Règlement numéro 848-47 est modifié afin d'ajouter à la fin de l'article, la phrase suivante :

« Toutefois, le taux d'intérêt relatif à toutes créances impayées dues à la Ville de Mont-Saint-Hilaire suite à la première échéance établie pour le paiement des taxes foncières de l'année 2021 est fixé à 0%, soit pour la période du 16 février 2021 au 31 mars 2021 ».
3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2021

(S) *Yves Corriveau*

YVES CORRIVEAU, MAIRE

(S) *Anne-Marie Piérard*

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE

ANNEXE «A» AU RÈGLEMENT # 828-48

LE: 1er février 2021

SIGNATURES: (S) Anne-Marie Piérard
Anne-Marie Piérard, greffière

(S) Yves Corriveau

ANNEXE « A »

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 48

TARIFICATION 2021

Préparé par Michel Poirier, greffier adjoint
Le 11 janvier 2021

SERVICES ADMINISTRATIFS

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 48

Tarifification
2021

		OBJET	TARIF 2021		VALEUR	ANNOTATION
SA	1	Photocopies - Seuls les frais de reproduction excédant 12 pages seront facturés	0,41 \$		/page	1 h) *
SA	2	Copie règlements municipaux - Seuls les frais de reproduction excédant 12 pages d'une valeur excédant 5,00 \$ seront facturés	0,41 \$		/page	1 d) *
SA	3	Copie règlements municipaux: tarif maximum	35,00 \$			1 d) *
SA	4	Page dactylographiée ou manuscrite	4,10 \$			1 i) *
SA	5	Mise à jour et correction (par feuille)	0,41 \$		/ feuille	1 *
SA	6	Certificat d'évaluation et taxes	60,00 \$			*
SA	7	Autres certificats et services	15,00 \$			*
SA	8	Extrait du rôle d'évaluation (par unité)	0,49 \$			1 c) *
SA	9	Rapports financiers	3,30 \$			1 e) *
SA	10	Authentification de documents	5,00 \$			*
SA	11	Courrier recommandé	20,00 \$			*
SA	12	Reproduction et transcription de renseignements informatisés	1,05 \$		/seconde	*
		- Par dossier / à partir des 50 000 premiers dossiers	0,05 \$		/dossier	
		- Par dossier / à partir des 450 000 dossiers suivants	0,01 \$		/dossier	
		- Par dossier / excédant les 500 000 premiers dossiers	0,025 \$		/dossier	
SA	13	Rapports d'événement ou d'accident	16,50 \$			1 a) *
SA	14	Copie de la liste des électeurs ou des personnes habiles à voter ou des contribuables ou habitants	0,01 \$		/électeur ou personne habile à voter ou contribuables ou habitants	1 f) g) *
SA	15	Reproduction et transmission sur cédérom d'une cause entendue à la cour municipale	10,00 \$			
SA	16	Transmission de document par courriel et télécopieur	- \$		gratuit	
SA	17	Frais pour chèque "sans provision", selon l'article 478.1 de la <i>Loi sur les cités et villes</i>	25,00 \$			
SA	18	Honoraires d'arpenteur et de notaire pour acquisition de rues, de servitudes et de parcs			Coûts réels des honoraires	*
<p>Note 1: Les tarifs applicables sont ceux établis par le ministère des Affaires municipales, alinéas a) à i), de l'article 9 du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (c.A-2.1, r.3) en vigueur</p>						

*TPS et TVQ, si applicable

C Employés non-résidents = Tarif au pair
/ Majoration non-résident et privé 50 %

+ Majoration non-résident (100 %)

D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair
G Usage dans les locaux municipaux seulement

A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais

F Location aux OSBL seulement

B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

E Étudiants = Tarif au pair

SERVICES ADMINISTRATIFS

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 48

Tarification
2021

		OBJET	TARIF 2021		VALEUR	ANNOTATION
DEMANDE DE RÉVISION ADMINISTRATIVE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION FONCIÈRE OU D'UN LIEU D'AFFAIRES						
SA	19	Demande portant sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est inférieure ou égale à 500 000,00 \$	80,55 \$			
SA	20	Demande portant sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 500 000,00 \$ et inférieure ou égale à 2 000 000,00 \$	322,05 \$			
SA	21	Demande portant sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 2 000 000,00 \$ et inférieure ou égale à 5 000 000,00 \$	536,75 \$			
SA	22	Demande portant sur une unité d'évaluation dont la valeur foncière inscrite au rôle est supérieure à 5 000 000,00 \$	1 073,50 \$			
Note: à ajuster selon le tarif des droits, honoraires et autres frais afférents aux recours instruites devant le Tribunal administratif du Québec						
PUBLICATION DES RÈGLEMENTS (sans remboursement)						
SA	23	Modification aux règlements d'urbanisme: frais de publication - hors omnibus	1 703,00 \$		sans remboursement	A
SA	24	Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI): frais de publication - Les frais reliés à la production et à l'installation de l'enseigne sont à la charge du demandeur	1 273,00 \$		sans remboursement	A
SA	25	Dérégation mineure: frais de publication	100,00 \$		sans remboursement	A
SA	26	Usage conditionnel: frais de publication - Les frais reliés à la production et à l'installation de l'enseigne sont à la charge du demandeur	100,00 \$		sans remboursement	A
SA	27	Demande assujettie au Règlement numéro 1240 (démolition d'un bâtiment patrimonial) Les frais reliés à la production et à l'installation de l'enseigne sont à la charge du demandeur	100,00 \$		sans remboursement	

*TPS et TVQ, si applicable

C Employés non-résidents = Tarif au pair
/ Majoration non-résident et privé 50 %

+ Majoration non-résident (100 %)

D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

G Usage dans les locaux municipaux seulement

A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais

F Location aux OSBL seulement

B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

E Étudiants = Tarif au pair

SERVICES ADMINISTRATIFS

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 48

Tarifification
2021

		OBJET	TARIF 2021		VALEUR	ANNOTATION
PAIEMENTS EN LIGNE						
SA	28	Frais administratifs - Passerelle de paiement en ligne Constats Express (paiement complet)	7,00 \$		/transaction	
SA	29	Frais administratifs - Passerelle de paiement en ligne Constats Express (paiement selon les modalités de l'entente de paiement)	3,00 \$		/transaction	
MARIAGE CIVIL OU UNION CIVILE						
SA	30	Mariage civil à l'hôtel de ville par le maire ou un représentant	283,00 \$			Note
SA	31	Mariage civil à l'extérieur de l'hôtel de ville par le maire ou un représentant de la ville	377,00 \$			Note
SA	32	Union civile à l'hôtel de ville par le maire ou un représentant de la municipalité	283,00 \$			Note
SA	33	Union civile à l'extérieur de l'hôtel de ville par le maire ou un représentant de la ville	377,00 \$			Note
Note: à ajuster selon le tarif des frais judiciaires du ministre de la Justice du Québec au moment du dépôt de la demande de célébration						
LICENCE POUR ANIMAUX						
SA	34	Licence de chien et garde d'animaux	25,00 \$			*
SA	35	Licence permanente pour chien-guide et chien d'assistance pour personne handicapée physique	- \$			*
SA	36	Licence de chat non stérilisé	25,00 \$			*
SA	37	Licence de chat stérilisé - sur présentation de la preuve de stérilisation	15,00 \$			*
SA	38	Remplacement d'une licence perdue ou abîmée (chien ou chat)	5,00 \$			*

*TPS et TVQ, si applicable

C Employés non-résidents = Tarif au pair
/ Majoration non-résident et privé 50 %

+ Majoration non-résident (100 %)

D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

G Usage dans les locaux municipaux seulement

A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais

F Location aux OSBL seulement

B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

E Étudiants = Tarif au pair

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 48

Tarification
2021

		OBJET	TARIF 2021	VALEUR	ANNOTATION
STP	1	Raccordement temporaire aqueduc (sur borne incendie)	115,90 \$	/intervention + 1,50 \$ /m3	*
STP	2	Localisation de conduites d'aqueduc et d'égout	79,05 \$	/heure, minimum 1/2 heure	*
STP	3	Localisation de boîtier de service aqueduc sur horaire régulier	- \$	gratuit	
STP	4	Travaux de réparation de dommages causés aux équipements de la Ville	Coût direct		*
STP	5	Frais d'administration sur toutes les factures, sauf les articles identifiés à l'alinéa STP 6	15	%	*
STP	6	Frais d'administration sur les factures pour travaux de branchements identifiés aux alinéas STP 80 à 89	10	%	
STP	7	Fermeture ou ouverture d'entrée d'eau: sur horaire régulier de travail (incluant main-d'œuvre, équipement et véhicule) (sauf réfection propriétés existantes, raccordements et nouvelles résidences)	79,05 \$	/heure, min. 1/2 heure	*
STP	8	Fermeture ou ouverture d'entrée d'eau: hors horaire régulier de travail	Salaires moyens calculés par le Service des finances au taux 1.5		*
STP	9	Fermeture ou ouverture d'entrée d'eau: dimanche et congé férié	Salaires moyens calculés par le Service des finances au taux double		*
STP	10	Déblocage d'égout: sur horaire régulier de travail	116,30 \$	/heure, min. 1 hre	*
STP	11	Déblocage d'égout: hors horaire régulier de travail	155,85 \$	/heure, min. 3 hres	*
STP	12	Déblocage d'égout: dimanche et congé férié	195,40 \$	/heure, min. 3 hres	*
STP	13	Tarif d'asphalte (machine, matériel, main-d'œuvre et préparation)	57,05 \$	m2	*
STP	14	Utilisation du conteneur à rebuts	20,50 \$	m3 (1)	*
STP	15	Rebuts d'équipements électroniques, inclus dans la liste des matières acceptées par l'Association pour le Recyclage des Produits Électroniques (ARPE)	- \$	gratuit	
STP	16	Troncs et branches de tout type d'arbre ou arbuste (bois malade ou non)	- \$	gratuit	
STP	17	Utilisation de conteneurs à rebuts pour les résidents des municipalités de Saint-Mathieu-de-Beloil et Saint-Charles-sur-Richelieu	33,00 \$	m3	
STP	18	Dépôt de rebuts de béton bitumineux et béton de ciment et/ou terre	20,50 \$	m3 (1)	*
STP	19	Souches d'arbres	20,50 \$	m3 (1)	*
1: Excepté 2 premiers mètres cubes gratuits par porte (par année) et accès gratuit durant la semaine d'embellissement prévue au calendrier annuel					

*TPS et TVQ, si applicable

C Employés non-résidents = Tarif au pair
/ Majoration non-résident et privé 50 %

+ Majoration non-résident (100 %)

D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

G Usage dans les locaux municipaux seulement

A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais

F Location aux OSBL seulement

B Résidents de Beloil = Tarif au pair

E Étudiants = Tarif au pair

2021-02-03

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 48

Tarification
2021

		OBJET	TARIF 2021	VALEUR	ANNOTATION
STP	20	Main-d'œuvre pour l'utilisation d'équipements (journalier chauffeur et journalier opérateur)	Salaire moyen calculé par le Service des finances		
STP	21	Réparation ou ajustement de boîtes de service	79,20 \$	/hre, min. 0,5 hre	*
STP	22	Dégel de branchement d'aqueduc privé	221,95 \$	/hre, min. 1 hre	
STP	23	Réparation de ponceaux d'entrée charretière	368,40 \$	/hre, min. 1 hre	*
STP	24	Déchiqueteuse à branches (excluant main d'œuvre)	38,25 \$	/hre	*
STP	25	Camion 6 roues (excluant main-d'œuvre)	40,80 \$	/hre	*
STP	26	Camion 10 roues (excluant main-d'œuvre)	53,50 \$	/hre	*
STP	27	Camion 6 roues, 1 1/2 tonne, avec équipement à neige (excluant main-d'œuvre)	49,90 \$	/hre	*
STP	28	Camion 6 roues, 7 tonnes, avec équipement à neige (excluant main-d'œuvre)	62,10 \$	/hre	*
STP	29	Camion 10 roues, avec équipement à neige (excluant main-d'œuvre)	74,55 \$	/hre	*
STP	30	Camion de service avec accessoires (excluant main-d'œuvre)	40,80 \$	/hre	*
STP	31	Camion 1 1/2 tonne et moins (excluant main-d'œuvre)	24,80 \$	/hre	*
STP	32	Camion récurveur (excluant main-d'œuvre)	155,15 \$	/hre	*
STP	33	Tracteur-excavateur (excluant main-d'œuvre)	64,40 \$	/hre	*
STP	34	Tracteur-excavateur avec marteau hydraulique (excluant main-d'œuvre)	91,15 \$	/hre	*
STP	35	Tracteur-excavateur avec plaque vibrante (excluant main-d'œuvre)	79,40 \$	/hre	*
STP	36	Tracteur-chargeur (excluant main-d'œuvre)	99,20 \$	/hre	*
STP	37	Compacteur (excluant main-d'œuvre)	12,50 \$	/hre	*
STP	38	Machine à vapeur (incluant camionnette) (excluant main-d'œuvre)	51,10 \$	/hre	*
STP	39	Génératrice 275 KVA sur remorque	398,40 \$	/hre	*
	39.1	/ semaine	1 060,80 \$	/semaine	*
	39.2	/ mois	3 315,10 \$	/mois	*
STP	40	Bombardier (excluant main-d'œuvre)	124,10 \$	/hre	*
STP	41	Épandeur remorque (Colpron)	18,55 \$	/hre	*
STP	42	Nacelle remorquée (35 pieds)	36,40 \$	/hre	*
STP	43	Rouleau à asphalte (excluant main-d'œuvre)	37,10 \$	/hre	*
STP	44	Scie à asphalte et béton (excluant main-d'œuvre)	18,55 \$	/hre	*
STP	45	Pompe à essence et/ou électrique (excluant main-d'œuvre)	18,55 \$	/hre	*
STP	46	Génératrice portative (excluant main-d'œuvre)	12,50 \$	/hre	*
STP	47	Tracteur multifonctions (Caméléon) (excluant main-d'œuvre)	124,10 \$	/hre	*

*TPS et TVQ, si applicable

C Employés non-résidents = Tarif au pair

/ Majoration non-résident et privé 50 %

+ Majoration non-résident (100 %)

D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

G Usage dans les locaux municipaux seulement F Location aux OSBL seulement

A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais

B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

E Étudiants = Tarif au pair

2021-02-03

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 48

Tarification
2021

		OBJET	TARIF 2021		VALEUR	ANNOTATION
STP	48	Plaque vibrante (petite portative) (excluant main-d'œuvre)	12,50 \$		/hre	*
STP	49	Tarière à essence (excluant main-d'œuvre)	18,30 \$		/hre	*
STP	50	Fichoir électrique (excluant main-d'œuvre)	12,50 \$		/hre	*
STP	51	Fichoir à main (excluant main-d'œuvre)	7,65 \$		/hre	*
STP	52	Soudeuse portative (excluant main-d'œuvre)	18,55 \$		/hre	*
STP	53	Malaxeur à béton (mixeur) (excluant main-d'œuvre)	18,55 \$		/hre	*
STP	54	Scie mécanique (excluant main-d'œuvre)	12,50 \$		/hre	*
STP	55	Perceuse à béton (excluant main-d'œuvre)	18,55 \$		/hre	*
STP	56	Entreposage de biens lors d'éviction	Coût direct			*
STP	57	Caméra pour égout (excluant véhicule et main-d'œuvre)	36,55 \$		/hre (1/2 hre min.)	*
STP	58	Boîtes de tranchées (dimension 10 panneaux de 70" x 20" pour une hauteur max.de 100") ou système d'étanchonnement hydraulique	94,55 \$		/hre	*
STP	58.1	/semaine	330,80 \$		/semaine	*
STP	59	Dépôt des neiges usées provenant du territoire de Mont-Saint-Hilaire et des administrations municipales d'OttburnPark, McMasterville et Saint-Denis-sur-Richelieu				
STP	59.1	Camion 6 roues	29,60 \$		/voyage	*
STP	59.2	Camion 10 roues	35,20 \$		/voyage	*
STP	59.3	Camion 12 roues	44,05 \$		/voyage	*
STP	59.4	Camion semi-remorque (2 essieux)	53,65 \$		/voyage	*
STP	59.5	Camion semi-remorque (3 essieux)	72,05 \$		/voyage	*
STP	59.6	Camion semi-remorque (4 essieux)	83,25 \$		/voyage	*
STP	60	Dépôt des neiges usées provenant des municipalités autorisées (OttburnPark, McMasterville, et Saint-Denis-sur-Richelieu)				
STP	60.1	Camion 6 roues	56,60 \$		/voyage	*
STP	60.2	Camion 10 roues	56,90 \$		/voyage	*
STP	60.3	Camion 12 roues	71,10 \$		/voyage	*
STP	60.4	Camion semi-remorque (2 essieux)	86,60 \$		/voyage	*
STP	60.5	Camion semi-remorque (3 essieux)	116,40 \$		/voyage	*
STP	60.6	Camion semi-remorque (4 essieux)	134,40 \$		/voyage	*
STP	67	Entretien annuel d'une borne-fontaine privée	182,60 \$		/unité	*
STP	68	Matériel de signalisation (cône)	1,85 \$		/unité/jour	*

*TPS et TVQ, si applicable

C Employés non-résidents = Tarif au pair

/ Majoration non-résident et privé 50 %

+ Majoration non-résident (100 %)

D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

G Usage dans les locaux municipaux seulement F Location aux OSBL seulement

A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais

B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

E Étudiants = Tarif au pair

2021-02-03

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 48

Tarification
2021

		OBJET	TARIF 2021		VALEUR	ANNOTATION
STP	69	Matériel de signalisation (barricade de bois avec support - 3 morceaux)	2,95 \$		/unité/jour	*
STP	70	Matériel de signalisation - barricade anti-émeute	6,45 \$		/unité /jour	*
STP	71	Matériel de signalisation diverse sur pied	2,45 \$		/unité /jour	*
STP	72	Main-d'œuvre autre: contremaître	77,95 \$		/hre	*
STP	73	Travaux de soudure à taux horaire (pour le CGER ou autres)				
		temps régulier	62,10 \$		/hre	*
		temps et demi	93,20 \$		/hre	*
		temps double	124,25 \$		/hre	*
STP	74	Voyage de copeaux de bois (+/- 5 mètres cubes) - livré sur le territoire de Mont-Saint-Hilaire (incluant machinerie et main-d'œuvre)	- \$		gratuit	
STP	75	Voyage de copeaux de bois (+/- 5 mètres cubes) - livré à l'extérieur de MSH	30,00 \$		/voyage + 78,00\$ /hre/transport (1/2 hre min.)	*
		AUTRES ARTICLES				
STP	76	Bac roulant bleu pour les matières recyclables: 360 litres / nouveau résident	- \$		gratuit	
STP	77	Bac supplémentaire à matières recyclables (360 litres)	92,10 \$		+ 15 %	
STP	78	Bac supplémentaire à matières organiques (240 litres)	49,80 \$		+ 15 %	
STP	79	Bac supplémentaire à matières organiques pour cuisine (7 litres)	- \$		gratuit	
STP	80	Dépôt préalable à l'exécution de travaux de branchement des services complets aqueduc-égout ou égout seulement sur les conduites municipales, réalisés par le Service des TP		<p><i>Le coût réel des travaux sera établi après la réalisation des travaux et facturé au requérant.</i> <i>Si le montant réel du coût des travaux excède celui versé en dépôt, le requérant devra verser le montant excédentaire dans les 30 jours de la réception de la facture à cet effet.</i> <i>Si le montant réel des travaux est inférieur au montant du dépôt, la Ville remboursera au requérant le montant versé en trop.</i></p>		
STP	81	Rue locale sans trottoir dont au moins une conduite municipale est localisée du côté opposé de la propriété à raccorder par rapport à l'axe central de la rue	12 400,00 \$			*
STP	82	Rue locale sans trottoir dont les deux conduites municipales sont localisées du côté de la propriété à raccorder par rapport à l'axe central de la rue	10 400,00 \$			*
STP	83	Rue locale avec trottoir ou terre-plein (incluant boulevard) dont au moins une conduite municipale est localisée du côté opposé de la propriété à raccorder par rapport à l'axe central de la rue	15 300,00 \$			*
STP	84	Rue locale avec trottoir dont les conduites municipales sont localisées du côté de la propriété à raccorder par rapport à l'axe central de la rue	13 300,00 \$			*

*TPS et TVQ, si applicable

C Employés non-résidents = Tarif au pair

/ Majoration non-résident et privé 50 %

+ Majoration non-résident (100 %)

D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

G Usage dans les locaux municipaux seulement F Location aux OSBL seulement

A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais

B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

E Étudiants = Tarif au pair

2021-02-03

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 48

Tarification
2021

		OBJET	TARIF 2021		VALEUR	ANNOTATION
STP	85	Dépôt préalable à l'exécution de travaux de branchement du service d'aqueduc seulement sur la conduite municipale, réalisés par le Service des travaux publics, soit :		<p><i>Le coût réel des travaux sera établi après la réalisation des travaux et facturé au requérant.</i></p> <p><i>Si le montant réel du coût des travaux excède celui versé en dépôt, le requérant devra verser le montant excédentaire dans les 30 jours de la réception de la facture à cet effet.</i></p> <p><i>Si le montant réel des travaux est inférieur au montant du dépôt, la Ville remboursera au requérant le montant versé en trop.</i></p>		
STP	86	Rue locale sans trottoir dont la conduite municipale est localisée du côté opposé de la propriété à raccorder par rapport à l'axe central de la rue.	7 800,00 \$			*
STP	87	Rue locale sans trottoir dont la conduite municipale est localisée du côté de la propriété à raccorder par rapport à l'axe central de la rue.	5 700,00 \$			*
STP	88	Rue locale avec trottoir ou terre-plein (incluant boulevard) la conduite municipale est localisée du côté opposé de la propriété à raccorder par rapport au terre-plein de la rue.	10 900,00 \$			*
STP	89	Rue locale avec trottoir dont la conduite municipale est localisée du côté de la propriété à raccorder par rapport à l'axe central de la rue.	8 800,00 \$			*
STP	90	Traitement d'arbres au Treeazin	Coût réel			*
		STATIONNEMENT				
STP	91	Remorquage sur une rue dégagée avoisinante ou dans un stationnement incitatif	95,00 \$			
STP	92	Remorquage à la fourrière	95,00 \$		+ 33,50 \$ par jour	

*TPS et TVQ, si applicable

C Employés non-résidents = Tarif au pair
/ Majoration non-résident et privé 50 %

+ Majoration non-résident (100 %)

D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

G Usage dans les locaux municipaux seulement F Location aux OSBL seulement

A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais

B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

E Étudiants = Tarif au pair

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 48

Tarifification
2021

		OBJET	TARIF 2021		VALEUR	ANNOTATION
*** Note: tout permis échu nécessitant un renouvellement se verra appliquer le tarif en vigueur à nouveau						
SAT	1	Permis de vente de garage privée	25,00 \$		à l'exception de la 3e fin de semaine des mois de mai à sept. où aucun permis n'est requis	
SAT	2	Permis de vente à l'encan privée	61,00 \$			
SAT	3	Permis d'arrosage	30,00 \$			A
SAT	4	Permis pour distribution de circulaires (valide pour 1 an)	363,00 \$		Gratuit pour associations reconnues représentant la pomoculture à MSH	A
SAT	5	Permis de remplissage de fossé ou construction de ponceau (3 inspections)	88,00 \$			
SAT	6	Permis pour sollicitation de porte-à-porte	122,00 \$		/permis - valide 1 mois	A
SAT	7	Fauchage de terrain mauvaises ou longues herbes:	Coût direct + frais d'admin. (15%) (avec un minimum de 214,00 \$)		par unité d'évaluation, à chaque fauchage	
SAT	8	Fauchage de terrain mauvaises ou longues herbes:	Coût direct de l'ensemble des unités d'évaluation + frais d'administration (15 %) (avec un minimum de 214,00 \$)		pour un ensemble d'unités d'évaluation (terrains contigus appartenant au même propriétaire), à chaque fauchage	
SAT	9	Fauchage fossé	Coût direct + frais d'admin. (15%) (avec un minimum de 80,00 \$)		par unité d'évaluation, à chaque fauchage	
		PERMIS DE CONSTRUCTION				
SAT	10	Construction neuve - résidentiel (unifamilial détaché, semi-détaché ou contigu)	408,00 \$		par unité	
SAT	11	Construction neuve - résidentiel (unité de logement bifamilial, tri, multi)	153,00 \$		par unité	
SAT	12	Agrandissement résidentiel / garage attaché	153,00 \$			
SAT	13	Construction neuve, agrandissement commercial			/mètre carré de superficie brute de plancher (min. 300\$) AGRICOLE: 61,00 \$ travaux < 50 000 \$ 121,00 \$ travaux > 50 000,00 \$	A
SAT	14	Construction neuve, agrandissement institutionnel et public				
SAT	15	Construction neuve, agrandissement industriel et agricole	3,00 \$			
SAT	16	Construction d'équipement de communication	20 000,00 \$			

*TPS et TVQ, si applicable

C Employés non-résidents = Tarif au pair
/ Majoration non-résident et privé 50 %

+ Majoration non-résident (100 %)

D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair
G Usage dans les locaux municipaux seulement

A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais

F Location aux OSBL seulement

B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

E Étudiants = Tarif au pair

2021-02-03

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 48

Tarifification
2021

		OBJET	TARIF 2021		VALEUR	ANNOTATION
*** Note: tout permis échu nécessitant un renouvellement se verra appliquer le tarif en vigueur à nouveau						
		TRAVAUX DE RÉNOVATION, MODIFICATION, TRANSFORMATION				
SAT	17	Résidentiel - travaux < 50 000,00 \$	57,00 \$			
SAT	18	Résidentiel - travaux entre 50 000,00 \$ et 100 000,00 \$	100,00 \$			
SAT	19	Résidentiel - travaux > 100 000,00 \$	139,00 \$			
SAT	20	Commercial, industriel, institutionnel, public	200,00 \$		+ 2,38 \$ (2,33 \$) / 1 000,00 \$ d'évaluation du coût des trav.	A
SAT	21	Communautaire et autres	100,00 \$		+1,26 \$ (1,24 \$) / 1 000,00 \$ d'évaluation du coût des trav.	A
		CERTIFICATS D'AUTORISATION				
SAT	22	Garage détaché	80,00 \$			A
SAT	23	Équipements accessoires (remise, clôture, objet d'architecture, etc.)	35,00 \$			A
SAT	24	Kiosque ou comptoir de vente de produits de l'exploitation agricole	35,00 \$			
SAT	25	Piscine creusée	58,00 \$			A
SAT	26	Piscine hors-terre et spa de 2 000 litres et plus	46,00 \$			A
SAT	27	Travaux de réfection pour le radon	- \$		gratuit	
		PERMIS ET CERTIFICATS				
SAT	28	Permis de lotissement	56,00 \$		pour le 1er lot / + 30,00 \$ par lot additionnel (29,99 \$ en 2020)	A
SAT	29	Permis d'installation septique	111,00 \$			A
SAT	30	Permis de forage d'un puits artésien	61,00 \$			A
SAT	31	Permis de démolition résidentiel et agricole	61,00 \$			A
SAT	32	Permis de démolition commercial et industriel	247,00 \$			A
SAT	33	Permis de déplacement de bâtiment	122,00 \$			A
SAT	34	Permis d'enseigne	51,00 \$		+ 6,02 \$ / 1 000,00 \$ d'éval. (5,90 \$ en 2020)	A
SAT	35	Permis d'enseigne temporaire	30,00 \$			A

*TPS et TVQ, si applicable

C Employés non-résidents = Tarif au pair
/ Majoration non-résident et privé 50 %

+ Majoration non-résident (100 %)

D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair
G Usage dans les locaux municipaux seulement

A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais

F Location aux OSBL seulement

B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

E Étudiants = Tarif au pair

2021-02-03

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 48

Tarification
2021

		OBJET	TARIF 2021		VALEUR	ANNOTATION
*** Note: tout permis échu nécessitant un renouvellement se verra appliquer le tarif en vigueur à nouveau						
SAT	36	Permis de raccordement de services d'aqueduc et d'égout: bâtiment existant - 1 inspection	177,00 \$			A
SAT	37	Permis de raccordement de services d'aqueduc ou d'égout: bâtiment existant - 1 inspection	91,00 \$			A
SAT	38	Permis de raccordement de services d'aqueduc et d'égout: nouveau bâtiment - 1 inspection	241,00 \$			A
SAT	39	Permis de raccordement de services d'aqueduc ou d'égout: nouveau bâtiment - 1 inspection	122,00 \$			A
SAT	40	Permis de réfection de services: propriété existante	91,00 \$			A
SAT	41	Demande de certificat d'occupation (commercial et industriel et pour place d'affaires dans habitation)	63,00 \$			
SAT	42	Logement bigénération	63,00 \$			
SAT	43	Atelier de production artisanale	63,00 \$			A
SAT	44	Gîte touristique	63,00 \$			
SAT	45	Permis de tournage	208,00 \$		par site de tournage (maximum 1 000,00 \$)	A
SAT	46	Certificat d'ouvrage sur les rives et littoral	111,00 \$			A
SAT	47	Dérogation mineure: étude	1 059,00 \$		sans remboursement	A
SAT	48	Dérogation mineure: étude préliminaire avant publication (ce montant est déductible de l'objet 46 si la demande est publiée)	500,00 \$		sans remboursement	A
SAT	49	Usage conditionnel: étude (Aménagement du territoire)	1 059,00 \$		sans remboursement	A
SAT	50	Nettoyage des rues: permis de construction pour nouvelle habitation unifamiliale	86,00 \$			
SAT	51	Nettoyage des rues: permis de construction pour une nouvelle habitation bi-, tri-, et multifamiliale	65,00 \$		par unité de logement	
TRAVAUX DE REMBLAI, DÉBLAI ET DÉCAPAGE						
SAT	52	Petits travaux (volume maximal de moins de 10 000 m³)				
SAT	53	Travaux de restauration ou d'aménagement d'un milieu naturel				
SAT	54	Travaux de réaménagement et de restauration d'une carrière ou sablière	1 000,00 \$			
SAT	55	Travaux de remblai, déblai ou décapage en zone agricole (terrain situé à l'extérieur du périmètre d'urbanisation)			à l'exception des travaux de remblai, déblai ou décapage inférieurs à 20 cm où aucun permis n'est requis	

*TPS et TVQ, si applicable

C Employés non-résidents = Tarif au pair

/ Majoration non-résident et privé 50 %

+ Majoration non-résident (100 %)

D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

G Usage dans les locaux municipaux seulement

A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais

F Location aux OSBL seulement

B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

E Étudiants = Tarif au pair

2021-02-03

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 48

Tarification
2021

		OBJET	TARIF 2021		VALEUR	ANNOTATION
*** Note: tout permis échu nécessitant un renouvellement se verra appliquer le tarif en vigueur à nouveau						
SAT	56	Dépôt de garantie financière pour tout projet de travaux de grande envergure (volume maximal de 10 000 m ³ et plus)	Le plus élevé des montants suivants : 1) 50 % de la valeur estimée des travaux pour la réalisation du projet; 2) ou le cas échéant, un montant minimum de 20 000 \$.			

*TPS et TVQ, si applicable

C Employés non-résidents = Tarif au pair

/ Majoration non-résident et privé 50 %

+ Majoration non-résident (100 %)

D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

G Usage dans les locaux municipaux seulement

A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais

F Location aux OSBL seulement

B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

E Étudiants = Tarif au pair

2021-02-03

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 48

Tarifification
2021

		OBJET	TARIF 2021		VALEUR	ANNOTATION
*** Note: tout permis échu nécessitant un renouvellement se verra appliquer le tarif en vigueur à nouveau						
		DEMANDE D'ÉTUDE				
SAT	57	Certificat d'autorisation CPTAQ	61,00 \$			A
SAT	58	Déclaration pour un permis construction CPTAQ	41,00 \$			A
SAT	59	Exclusion et inclusion zone agricole	122,00 \$			A
		ÉTUDE DES RÈGLEMENTS				
SAT	60	Modification d'un règlement d'urbanisme: dépôt et analyse par le CCU ¹	500,00 \$		sans remboursement	A
SAT	61	Modification d'un règlement d'urbanisme: rédaction réglementaire ¹	1 237,00 \$		sans remboursement	A
SAT	62	Modification au schéma d'aménagement de la MRC	1 737,00 \$		sans remboursement	A
SAT	63	Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble	835,00 \$		sans remboursement	A
		<i>Note 1 : Les tarifs sont applicables pour chaque règlement modifié.</i>				
		PERMIS D'APPLICATEUR DE PESTICIDES				
SAT	64	Permis temporaire (applicateur individuel)	- \$		gratuit	
SAT	65	Permis du 1er janvier au 31 décembre (applicateur commercial)	- \$		gratuit	
		AUTRES ARTICLES				
SAT	66	Plan sur papier	4,00 \$			Note 1 - b) 2*
		Note 1: Les tarifs applicables sont ceux établis par le ministère des Affaires municipales, alinéas a) à i), de l'article 9 du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (c.A-2.1, r.3) en vigueur				
		INSTALLATIONS SEPTIQUES				
SAT	67	Visite additionnelle occasionnée par une installation septique non accessible	55,00 \$			
SAT	68	Vidange d'urgence de l'installation septique	600,00 \$			
		EXEMPTION - CASES DE STATIONNEMENT				
SAT	69	Compensation pour l'exemption de fournir des cases de stationnement	5 000,00 \$		par case	A

*TPS et TVQ, si applicable

C Employés non-résidents = Tarif au pair

/ Majoration non-résident et privé 50 %

+ Majoration non-résident (100 %)

D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

G Usage dans les locaux municipaux seulement

A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais

F Location aux OSBL seulement

B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

E Étudiants = Tarif au pair

DÉFINITION DES CATÉGORIES DE CLIENTÈLES DU SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE:**Interprétation et application**

1. Dans la présente annexe, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots et termes suivants signifient :
 - a) « adulte » : une personne de 18 ans et plus
 - b) « jeune » : une personne de 17 ans et moins
 - c) « aîné » : une personne de 65 ans et plus
 - d) « parent » : un père, une mère ou un tuteur légal d'enfant (s)
 - e) « personne à charge » : jeune (s) et/ou adulte (s)
 - f) « résident » : est une personne physique domiciliée à Mont-Saint-Hilaire ou une personne physique non domiciliée propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise à Mont-Saint-Hilaire ou d'occupant d'un immeuble à Mont-Saint-Hilaire ou dont le conjoint est propriétaire d'un immeuble à Mont-Saint-Hilaire; (par ailleurs, dans le cas de propriétaire ou d'occupant d'un établissement d'entreprise non résident, l'âge limite pour bénéficier d'un tarif résident est de 18 ans pour les enfants). L'acte de vente n'est pas considéré comme preuve de résidence.

 - g) « organisme » : organisme dont le siège social où le lieu des activités est situé sur le territoire de Mont-Saint-Hilaire
 - h) « membre » : désigne une personne ayant payé un abonnement à une activité
 - i) « privé » : désigne une personne résidente ou non-résidente, une association, un groupe, une compagnie exerçant des activités à des fins lucratives ou organismes non reconnus par la Ville.

Catégories

2. Catégorie « famille »
Groupe composé du ou de deux parents et leurs personnes à charge qui demeurent sous un même toit, au lieu de résidence principale.

3. Catégorie « duo »
Deux personnes : jeunes et/ou adultes qui demeurent sous un même toit, au lieu de résidence principale.

4. Catégorie « jeune »
Une personne de 17 ans et moins.

5. Catégorie « adulte »
Une personne de 18 ans et plus.

6. Catégorie « aîné »
Une personne de 65 ans et plus

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT | **POLITIQUE DE REMBOURSEMENT**

La politique de remboursement est applicable à toutes les demandes de remboursement, résultant de l'inscription aux activités offertes par la division du loisir de la Ville.

Conditions générales

- ✓ Pour toute demande, un avis écrit est exigé;
- ✓ **Des frais d'administration de 15 \$ sont retenus pour toute demande de remboursement;**
- ✓ Les remboursements sont calculés en date de réception de la demande;
- ✓ Le remboursement sera effectué par chèque et sera posté;
- ✓ Aucun remboursement après le début des activités;
- ✓ Aucun transfert d'activité d'une personne à une autre;
- ✓ Aux fins de la présente politique, la semaine débute le dimanche et se termine le samedi.

Conditions spécifiques**Activités aquatiques**

- ✓ Après le début des activités, seulement sur présentation d'un billet médical. Le remboursement est effectué au prorata du nombre de séances non-utilisées.
- ✓ Lors de demande de transfert d'activité ou d'une erreur résultant de l'inscription, les frais d'administration de 15 \$ s'appliquent pour chaque activité.

Programme de camps de jour

- ✓ Deux semaines précédant le début de l'activité, des frais de 50% du coût de chaque activité sont retenus.
- ✓ En plus des frais administratifs de base* de 15 \$, des frais supplémentaires de 15 \$ / enfant / semaine sont déduits de la demande de remboursement.

** Des frais administratifs de 15 \$ sont prévus pour toute demande de remboursement.*

Annulation par la Ville de Mont-Saint-Hilaire

Le Service du loisir et de la culture se réserve le droit d'annuler ou de modifier toute activité lorsque le nombre de participants n'atteint pas un minimum requis ou pour toute autre raison hors de notre contrôle. Le remboursement est alors intégral et sans pénalité, au prorata des activités non suivies.

De plus, si l'inscription est jugée non-conforme pour fausses déclarations (ex : résident qui n'est pas résident) ou pour des cas de comportement qui entravent le déroulement efficace d'une activité, le remboursement est alors intégral et sans pénalité, au prorata des activités non suivies.

Note complémentaire

Toute demande de remboursement doit nous parvenir avec les raisons et les pièces justificatives requises, le cas échéant, aux coordonnées mentionnées ci-dessous :

Ville de Mont-Saint-Hilaire
Service du loisir et de la culture
100, rue du Centre-Civique
Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 3M8
loisirs@villemsh.ca
Téléphone : 450 467-2854, poste 2257
Télécopieur : 450 467-6460

POLITIQUE DE RABAIS TARIFICATION FAMILIALE

Critères d'éligibilité :

- Trois enfants et plus de la même famille, inscrits à une activité de même nature pour la même période.
- Les enfants doivent habiter à la même adresse et être résidents de Mont-Saint-Hilaire.
- Avoir une carte Citoyen valide pour chaque personne de la famille.
- Le rabais s'obtiendra lors de l'inscription du 3^e enfant et plus.
- Le montant maximum accordé représente le tarif de l'activité la moins onéreuse offerte pour cette session.
- Seules les activités de Loisir organisées par la Ville nécessitant une inscription sont admissibles.
- La Ville réclamera le montant accordé si les enfants n'ont pas participé à l'activité, les parents doivent aviser le Service du loisir et de la culture **avant le début des activités** de l'absence ou tout changement en lien avec l'inscription de leur enfant.

SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 48

Tarifcation
2021

		OBJET	TARIF 2021	VALEUR	ANNOTATION
		Camp de jour			
SLC	1	1 jeune résident	120,00 \$	par semaine	
SLC	2	Camp de jour à la journée	30,00 \$	par jour	
SLC	3	Retard au camp de jour	1,50 \$	par minute/enfant	
		Camp de jour thématique et spécialisé			
SLC	4	1 jeune	autofinancement de l'activité +15%	par semaine	B
		Cours de gardiens avertis			
SLC	5	1 jeune	43,50 \$		B+
		Ateliers - Relâche scolaire			
SLC	6	1 jeune	Entre 7,00 \$ et 15,00 \$	par atelier	B+
		TENNIS			
SLC	7	famille	125,97 \$		B+*
SLC	8	Duo	103,80 \$		B+*
SLC	9	Adulte	64,77 \$		B+*
SLC	10	Jeune aîné	42,59 \$		B+*
SLC	11	Non-abonné: adulte	5,65 \$	/ heure	B/*
SLC	12	Non-abonné: 17 ans et moins et plus de 65 ans	3,70 \$	/ heure	B/*
		** Demi-tarif applicable à partir du 1er août sur les lignes 6 à 9			
		BIBLIOTHÈQUE			
SLC	13	Abonnement annuel résident (famille, adulte, jeune, aîné, organisme)	- \$	gratuit	
SLC	14	Abonnement annuel non-résident individuel	118,00 \$		
SLC	15	Remplacement des cartes perdues	1,74 \$		
SLC	16	Réservation d'un livre	- \$	gratuit	
SLC	17	Pénalité pour retard (applicable à partir de la 4e journée)	0,50 \$	par jour/document multimédia et PEB	
SLC	18	Pénalité pour retard (applicable à partir de la 4e journée)	- \$	par jour/livre ou périodique	
SLC	19	Personnes ne venant pas chercher les documents demandés en PEB	3,00 \$	pour couvrir les frais de poste	

*TPS et TVQ, si applicable

C Employés non-résidents = Tarif au pair

/ Majoration non-résident et privé 50 %

+ Majoration non-résident (100 %)

D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

G Usage dans les locaux municipaux seulement

A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais

F Location aux OSBL seulement

B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

E Étudiants = Tarif au pair

2021-02-03

SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 48

Tarification
2021

		OBJET	TARIF 2021	VALEUR	ANNOTATION
SLC	20	Prix des livres usagés en vente	contribution volontaire		
SLC	21	Livre perdu	5,00 \$	+ coût de remplacement	*
SLC	22	Photocopies - format légal & lettre en noir et blanc	0,09 \$	/page	*
SLC	23	Photocopies - format 11 x 17 en noir et blanc	0,18 \$	/page	*
SLC	24	Photocopies - format légal & lettre en couleur	0,45 \$	/page	*
SLC	25	Photocopies - format 11 x 17 en couleur	0,89 \$	/page	*
SLC	26	Impression de document Internet	0,22 \$	/page	*
SLC	27	Sac	1,74 \$		*
SLC	28	Livre endommagé	5,00 \$	+ coût de remplacement ou coût de reliure	*
		CENTRE AQUATIQUE			
		Abonnement ANNUEL aux périodes de bain libre			
SLC	29	Jeune & aîné	N/A		B (+75% n-rés) *
SLC	30	Adulte	N/A		B (+75% n-rés) *
SLC	31	Famille	N/A		B (+75% n-rés) *
		Abonnement TRIMESTRIEL (aquapasse 4 mois)			
SLC	32	Jeune & aîné	N/A		B (+75% n-rés) *
SLC	33	Adulte	N/A		B (+75% n-rés) *
SLC	34	Famille	N/A		B (+75% n-rés) *
		CARTE DE 10 ENTRÉES BAIN LIBRE			
SLC	35	Jeune & aîné	N/A		B (+75% n-rés) *
SLC	36	Adulte	N/A		B (+75% n-rés) *
SLC	37	Enfant 4 à 7 ans	N/A		B (+75% n-rés) *
		BAIN LIBRE			
SLC	38	Jeune 8 - 17 ans & aîné	N/A		B*
SLC	39	Adulte	N/A		B*
SLC	40	Enfant 0 à 3 ans	N/A		
SLC	41	Enfant 4 à 7 ans	N/A		B*
SLC	42	Non résidents - Montant supplémentaire à ajouter au tarif des enfants, jeunes et aînés	N/A		B*
SLC	43	Non résidents - Montant supplémentaire à ajouter au tarif des adultes	N/A		B*

*TPS et TVQ, si applicable

C Employés non-résidents = Tarif au pair

/ Majoration non-résident et privé 50 %

+ Majoration non-résident (100 %)

D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

G Usage dans les locaux municipaux seulement

A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais

F Location aux OSBL seulement

B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

E Étudiants = Tarif au pair

SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 48

Tarification
2021

		OBJET	TARIF 2021	VALEUR	ANNOTATION
		COURS DE NATATION			
SLC	44	Adultes	N/A		B+*
SLC	45	Jeunes - 30 minutes (Étoile à Loutre de mer)	N/A		B+
SLC	46	Jeunes - 45 minutes (Salamandre à Junior 4)	N/A		B+
SLC	47	Jeunes - 55 minutes (Junior 5 à Junior 10)	N/A		B+
SLC	48	Cours avancés	N/A		B+
SLC	49	Tarification - Requalifications Sauveteur national, moniteur en sécurité aquatique et moniteur en sauvetage	N/A		*
SLC	50	Cours famille et privé	N/A		B*
SLC	51	MATÉRIEL AQUATIQUE EN VENTE À LA RÉCEPTION	N/A		*
		PATINAGE LIBRE - revenus encaissés par la Ville			
SLC	52	Laissez-passer familial (résident)	31,96 \$		B+*
SLC	53	Laissez-passer individuel (résident)	22,18 \$		B+*
SLC	54	Entrée individuelle - adulte (résident)	3,48 \$	2 hres	B+*
SLC	55	- moins de 2 heures	2,83 \$	moins de 2 hres	B+*
SLC	56	Entrée individuelle - jeune (résident)	1,74 \$	2 hres	B+*
SLC	57	- moins de 2 heures	1,52 \$	moins de 2 hres	B+*
		CENTRE D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE			
SLC	58	Accès au poste de travail (membre)	- \$	gratuit	
SLC	59	Accès au poste de travail (non membre)	3,51 \$	/heure	
SLC	60	Ateliers informatiques	12,00 \$		*
		LOCATION			
SLC	61	Piscine	N/A		*
SLC	62	Bassin multifonctionnel	N/A		*
SLC	63	Piscine - Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) (écoles territoire MSH)	N/A		
SLC	64	Bassin multifonctionnel - CSSP (écoles territoire MSH)	N/A		
SLC	65	Piscine et bassin multifonctionnel - CSSP (écoles territoire MSH)	N/A		
SLC	66	Système de son	N/A		*
SLC	67	Surveillant-sauveteur	N/A		*
SLC	68	Moniteur - Cours de natation	N/A		*

*TPS et TVQ, si applicable

C Employés non-résidents = Tarif au pair

/ Majoration non-résident et privé 50 %

+ Majoration non-résident (100 %)

D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

G Usage dans les locaux municipaux seulement

A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais

F Location aux OSBL seulement

B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

E Étudiants = Tarif au pair

2021-02-03

SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 48

Tarifification
2021

		OBJET	TARIF 2021		VALEUR	ANNOTATION
		TERRAINS SPORTIFS: tarif horaire				
SLC	69	Location du terrain La méthode de calcul pour la tarification de cet équipement est un taux au mètre carré de surface de terrain	0,0036 \$		/heure /mètre carré (1)	*
SLC	70	Traçage de lignes La méthode de calcul pour le traçage est un taux au mètre carré de surface de terrain et est appliquée si le traçage des lignes est ou doit être effectué	0,00072 \$		/heure /mètre carré (1)	*
SLC	71	Éclairage du terrain La méthode de calcul pour l'éclairage est un taux au mètre carré de surface de terrain et est appliquée si l'éclairage est nécessaire (1) Frais applicables selon la "Politique de tarification du Service du loisir et du développement communautaire, section catégories et taux applicables"	0,0016 \$		/heure /mètre carré (1)	*
SLC	72	Location - 4 terrains de tennis - CSSP	3,26 \$		/heure	
		LOCATION DES LOCAUX - Taux de tarification au mètre carré de surface de local				
SLC	73	Tarifification horaire	0,2653 \$		/mètre carré (1)	/*
SLC	74	Tarifification horaire supplémentaire - DOJO	2,00 \$		/heure	*
SLC	75	Tarifification horaire CSSP	0,2185 \$		/mètre carré (1)	
SLC	76	Tarifification mensuelle	16,68 \$		/mètre carré (1)	*
SLC	77	Tarifification annuelle	90,42 \$		/mètre carré (1)	*
SLC	78	Frais pour droits d'auteurs (SOCAN)	Taux SOCAN			*
SLC	79	Montage et démontage de salle (Tarification horaire) (1) Frais applicables selon la « Politique de tarification du Service du loisir et du développement communautaire. Section catégories et taux applicables »	Salaire en vigueur poste de concierge majoré de 50% au 1,00 \$ supérieur (facturation 15 min. minimum)			
		AUTRES ARTICLES À LOUER - Organismes seulement				
SLC	80	Chaises - OSBL (jeunes)	0,50 \$		/jour	F*
SLC	81	Chaises - OSBL (adultes)	1,00 \$		/jour	F*
SLC	82	Tables 6' - OSBL (jeunes)	2,00 \$		/jour	F*
SLC	83	Tables 6' - OSBL (adultes)	4,00 \$		/jour	F*
SLC	84	Canon (projecteur)	2,26 \$		/heure	G*

*TPS et TVQ, si applicable

C Employés non-résidents = Tarif au pair

/ Majoration non-résident et privé 50 %

+ Majoration non-résident (100 %)

D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

G Usage dans les locaux municipaux seulement

A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais

F Location aux OSBL seulement

B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

E Étudiants = Tarif au pair

2021-02-03

SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 48

Tarification
2021

		OBJET	TARIF 2021	VALEUR	ANNOTATION
SLC	85	Canon (projecteur) journée	22,05 \$	/jour	G*
SLC	86	Écran de projection	1,00 \$	/heure	G*
SLC	87	Écran de projection (journée)	10,00 \$	/jour	G*
SLC	88	Tableau	1,00 \$	/heure	G*
SLC	89	Tableau (journée)	10,00 \$	/jour	G*
SLC	90	Chevalet	1,00 \$	/jour	G*
SLC	91	Chevalet (journée)	10,00 \$	/jour	G*
SLC	92	Structure gonflable (utilisation à la piscine municipale de MSH seulement)	25,00 \$	/heure	G*
SLC	93	Structure gonflable (utilisation à la piscine municipale de MSH seulement) (journée)	100,02 \$	/jour	G*
SLC	94	Système de son portable	25,00 \$	/jour	F*
SLC	95	Chapiteau	20,00 \$	/jour	F*
		BADMINTON LIBRE			
SLC	96	Frais du terrain	4,35 \$		*
SLC	97	Frais aux participants (résidents)	- \$	gratuit	
SLC	98	Frais aux participants (non-résidents)	4,35 \$		*
		AUTRES			
SLC	99	Participation heures de glace Une participation financière des organismes suivants : ▪ Comité des Jeunes Riverains de la Rive-Sud inc. ou Association hockey mineur Mont-Saint-Hilaire inc.; ▪ Ringuette Vallée du Richelieu; ▪ Club de Patinage artistique de Mont-Saint-Hilaire.	12,75	%	*
SLC	100	Photocopies aux organismes reconnus	0,10 \$		*
		CARTE CITOYEN			
SLC	101	Non-résidents autres que Beloeil, Otterburn Park et non-membres de la bibliothèque Armand-Cardinal	4,35 \$		*
SLC	102	Réémission (carte perdue, volée, détériorée)	1,74 \$		*
SLC	103	FÊTE D'ENFANTS	Autofinancement + 15 %		B*/
SLC	104	ACTIVITÉS DE LOISIRS	Autofinancement + 15 %		B*/
SLC	105	ACTIVITÉS LIBRES	- \$	gratuit	
SLC	106	ACTIVITÉS ET ATELIERS PONCTUELS	De 5,00 \$ à 50,00 \$		B*/
SLC	107	SPECTACLE	Autofinancement + 15 %		B*/

*TPS et TVQ, si applicable

C Employés non-résidents = Tarif au pair

/ Majoration non-résident et privé 50 %

+ Majoration non-résident (100 %)

D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

G Usage dans les locaux municipaux seulement

A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais

F Location aux OSBL seulement

B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

E Étudiants = Tarif au pair

2021-02-03

SERVICES AUX CITOYENS ET COMMUNICATIONS

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 48

Tarification
2021

		OBJET	TARIF 2021		VALEUR	ANNOTATION
SCC	1	Grand drapeau de Mont-Saint-Hilaire (3' x 6')	Prix coûtant + 30 %			*
SCC	2	Autres articles promotionnels	Prix coûtant + 30 %			*
SCC	3	Livre du 100 ^e	25,50 \$			

*TPS et TVQ, si applicable

C Employés non-résidents = Tarif au pair
/ Majoration non-résident et privé 50 %

+ Majoration non-résident (100 %)

D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

G Usage dans les locaux municipaux seulement

A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais

F Location aux OSBL seulement

B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

E Étudiants = Tarif au pair

SERVICE DE L'INGÉNIERIE

RÈGLEMENT NUMÉRO 828 – 48

Tarification
2021

		OBJET	TARIF 2021		VALEUR	ANNOTATION
ING	1	Frais d'ouverture de dossier promoteur – appel d'offres services professionnels – prolongement des infrastructures. Si le promoteur accepte le résultat des soumissions et poursuit son projet, le montant pourrait lui être remis partiellement ou en totalité	750,00 \$			*
ING	2	Dépôt de garantie couvrant également les frais de laboratoire et de surveillance des travaux de branchement de services d'aqueduc/égout réalisés, par un propriétaire privé, dans l'emprise municipale. Le coût réel des travaux sera établi après la réalisation des travaux et facturé au requérant. - Si le montant réel du coût des travaux excède celui versé en dépôt, le requérant devra verser le montant excédentaire dans les 30 jours de la réception de la facture à cet effet, en y ajoutant le 1000 \$ de garantie des travaux. Ce montant sera conservé par la Ville durant 1 an. - Si le montant réel des travaux est inférieur au montant du dépôt, la Ville remboursera au requérant le montant versé en trop moins le 1000,00 \$ de garantie des travaux. Ce 1000,00 \$ de garantie des travaux sera remis après environ 1 an, après l'acceptation des travaux par le Service de l'ingénierie. Travaux entre le 31 octobre et le 1er mai : 3 000,00 \$ supplémentaires seront demandés pour des travaux en période froide.	6 000,00 \$		minimum / branchement ou selon l'évaluation du Service	
ING	3	Réfection/reconstruction d'un trottoir et/ou bordure réalisée par un propriétaire privé. Ces frais couvriront les frais de laboratoire et de surveillance qui auront été mandatés par la Ville. Un montant de 1000 \$ sera conservé pendant 1 an par la Ville.	5 000,00 \$			
ING	4	Main d'œuvre technicien	62,75 \$		/heure	
ING	5	Main d'œuvre ingénieur	99,05 \$		/heure	
ING	6	La Ville se réserve le droit de mandater un entrepreneur pour faire finaliser ou corriger des travaux aux frais du propriétaire, majorés de 15 % pour couvrir les frais administratifs.	Coût des travaux + 15%			

*TPS et TVQ, si applicable

C Employés non-résidents = Tarif au pair

/ Majoration non-résident et privé 50 %

+ Majoration non-résident (100 %)

D Travailleurs non-résidents des citoyens corporatifs = Tarif au pair

G Usage dans les locaux municipaux seulement

A Organismes sans but lucratif (OSBL) = Sans frais

F Location aux OSBL seulement

B Résidents de Beloeil = Tarif au pair

E Étudiants = Tarif au pair